



## Loi de finances 2024 : les députés doivent préserver les filières bio françaises !

*Paris, le 06/11/2023*

Alors que l'Assemblée nationale examine le volet agriculture du projet de loi de finances 2024, nos organisations, représentatives de l'ensemble des maillons des filières bio, appellent les **députés et le gouvernement à apporter leur soutien à l'agriculture biologique.**

Depuis bientôt deux ans, les professionnels de la bio font face à un net recul de la consommation, alimenté par l'inflation sur les produits alimentaires, et à une flambée de leurs coûts de production. Cette situation inédite met en péril les filières bio, construites depuis des décennies ainsi que les objectifs de développement des surfaces inscrits dans la Planification écologique (21% de SAU Bio en 2030 vs 10,7% fin 2022). Nous craignons un recul des surfaces en bio à partir de 2023/2024, avec l'entrée dans la crise des filières céréales en septembre 2023.

L'ensemble des acteurs de l'agriculture biologique propose un plan d'urgence et de relance pour sauvegarder le tissu productif et renouer avec l'attractivité des filières bio. Il passe notamment par un soutien aux prix payés aux agriculteurs bio et un accompagnement des groupements de producteurs pour gérer l'équilibre offre/demande mis à mal par le recul de la consommation.

En effet, les prix à la production sont en baisse - situation aggravée par des surcoûts de stockage et des hausses de charges multiples - et les groupements de producteurs commercialisent à perte une partie des volumes collectés en bio (déclassement en conventionnel ou export à bas prix).

Ces impacts, estimés à 271 millions d'euros, doivent être indemnisés afin de permettre aux producteurs et aux groupements de traverser la crise. Pour faire face à ce coût, nous demandons à l'Etat de mobiliser le budget initialement prévu pour les aides à la conversion bio qui ne sera pas consommé.

Sans un soutien rapide de l'État, **les agriculteurs vont se désengager de la bio !** Or, moins de surfaces en bio, c'est plus de pesticides dans l'eau et dans nos aliments avec des coûts induits pour la collectivité que les pouvoirs publics ne peuvent ignorer. Un tel

pas en arrière sur la bio constituerait un très mauvais signal pour la transition agricole et écologique.

A l'heure où le gouvernement travaille sur une nouvelle mouture du Plan Ambition Bio, il est indispensable de répondre à l'urgence du moment afin de donner de la visibilité aux professionnels de la bio. En inscrivant dans la loi de finances 2024 le soutien aux producteurs bio, le Parlement préservera le potentiel français de production et de transformation, condition essentielle pour bâtir l'avenir de la bio dans notre pays.

**Contacts presse :**

**FOREBIO** : Mathieu LANCRY, Président - 06 79 59 20 10

**SYNABIO** : Claire Dimier-Vallet, Déléguée générale adjointe - 07 77 69 51 29

**FNAB** : Philippe Camburet, Président – 06 77 94 85 19

---